

Juin 2020

Finance durable

Prise de position de l'ASB



Finance durable

Pionnière en matière de finance durable, la place financière suisse est en passe de devenir un pôle international de premier plan dans ce domaine. On entend par finance durable ou *sustainable finance* les prestations de services financiers qui intègrent les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans les décisions commerciales ou de placement, et ce dans l'intérêt des clients et de la société. Grâce à diverses initiatives prises par le secteur financier et moyennant des conditions-cadres politiques appropriées, la Suisse est en mesure de devenir un pôle international de premier plan en matière de finance durable. La finance durable est une opportunité à saisir pour notre place financière!

Position de l'ASB

- Les banques ont pris de leur propre chef **une série d'initiatives** en matière de finance durable:
 - **Transparence:** de plus en plus de banques participent aux initiatives internationales sur la transparence quant aux risques inhérents aux facteurs ESG.
 - **Placement et investissement:** l'ASB élabore des recommandations sur l'intégration des principes de développement durable dans divers domaines de l'activité bancaire. De nombreuses banques ont élargi leur offre de prestations intégrant les facteurs ESG et font en sorte que leurs activités respectent les principes issus des initiatives internationales afférentes.
 - **Crédits et financements:** diverses banques ont intégré les critères ESG dans leurs processus d'octroi de crédit, participent à des tests de compatibilité climatique facultatifs et mettent leurs activités en cohérence avec les initiatives internationales sur le développement durable.
 - **Marché des capitaux et émissions:** les établissements financiers suisses ont déployé leur offre de *green bonds*¹, *sustainability bonds* et autres instruments ESG, toujours dans la droite ligne des initiatives internationales afférentes.
- Les **conditions-cadres politiques** doivent laisser à la place financière suisse la latitude nécessaire pour faire de la finance durable un avantage compétitif:
 - **Transparence:** les banques soutiennent les règles visant à créer la transparence quant aux risques inhérents aux facteurs ESG. Ces règles doivent faire l'objet d'une coordination internationale, s'appliquer à l'ensemble de l'économie et être proportionnées à la taille de l'établissement financier concerné.

¹ Les *green bonds* et les *sustainability bonds* sont des instruments financiers émis pour financer des projets spécifiques liés à l'environnement et au développement durable.

- **Placement et investissement:** pour accélérer la diffusion des placements durables, la place financière a besoin d'un meilleur accès au marché, de prescriptions de placement modernes pour les investisseurs institutionnels ainsi que d'allègements fiscaux en matière de négoce. Les externalités doivent être prises en compte dans les activités de l'économie réelle selon les règles de l'économie de marché et directement (p. ex. via des taxes incitatives combinées à des mesures de soutien faisant appel aux mécanismes de marché et visant à réduire les externalités négatives).
- **Crédits et financements:** dans le domaine du crédit, il ne doit pas y avoir d'amalgame entre les critères ESG et les prescriptions en matière de fonds propres. L'ASB rejette clairement les interdictions ou les restrictions de financement pour les activités légales.
- **Marché des capitaux et émissions:** les émissions d'instruments financiers, y compris les instruments financiers conformes aux critères ESG, doivent bénéficier d'allègements fiscaux.

Les prestataires de services financiers contribuent efficacement à la transition vers une économie et une société durables. La priorité à cet égard est de réorienter les flux financiers de manière à atteindre les objectifs internationaux de développement durable fixés par exemple dans l'Accord de Paris sur le climat ou dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030) de l'ONU. Cela nécessite notamment que le système financier favorise le passage à un développement économique et social vers la durabilité tout en réduisant progressivement le financement des activités non durables.

Toutefois, seule la coopération entre **tous les acteurs** permettra de rendre les flux financiers plus durables: c'est grâce aux initiatives des banques, à la mise en place d'un cadre politique propice, mais aussi à l'implication de l'économie réelle et des investisseurs, que la Suisse deviendra une place financière de premier plan en matière de finance durable.

Les **banques** ont pris de leur propre chef une série d'initiatives axées sur la finance durable. Si l'intégration des principes de développement durable se présente différemment selon les domaines d'activité, ces derniers ont tous en commun l'exigence de transparence quant aux opportunités et aux risques inhérents aux facteurs ESG. La place financière suisse gère environ 27 % des actifs privés transfrontaliers mondiaux, ainsi que 4,6 % des fonds sous Investment Management à l'échelon international. En matière de placements et d'investissements, c'est donc dans le domaine de la finance durable que notre place financière dispose de l'effet de levier le plus important. Selon Swiss Sustainable Finance (SSF), les placements durables sous gestion en Suisse s'élèvent à CHF 716 milliards, soit 21 % du total des actifs sous gestion – et quasiment le double de la moyenne mondiale, qui est de 11 % (selon McKinsey). Ils représentent 18,3 % du marché suisse des fonds, voire 31 % des placements gérés par les caisses de pension et les compagnies d'assurance suisses. Le domaine des financements représente certes une part de marché mondiale de la place financière suisse moindre, mais est tout aussi important au regard de la finance durable. Les normes internationales en matière de développement durable, que les banques suisses ont été parmi les premières à signer, s'y imposent de plus en plus.

Les **initiatives prises par les banques** concernent dix domaines que l'on peut lister comme suit:

Engagement en faveur de la transparence quant aux facteurs ESG:

- Les banques suisses contribuent à l'élaboration des normes internationales en matière de transparence. On citera à cet égard, par exemple, leur participation à la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) du G20 ainsi qu'aux tests facultatifs de compatibilité climatique organisés par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). De nombreuses banques se sont d'ores et déjà engagées à aligner leur reporting sur les recommandations de la TCFD.
- Les banques sont de plus en plus nombreuses à aligner leurs modèles d'affaires sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. A cet effet, elles s'engagent à intégrer les principes ESG, comme par exemple les Principes pour une banque responsable (*Principles for Responsible Banking*, PRB) des Nations Unies, dans leurs activités.

Placement et investissement:

- L'ASB a élaboré un Guide pour l'intégration des facteurs ESG dans le processus de conseil en placement auprès des clients privés.
- La plupart des banques ont étendu leur offre d'instruments et de services financiers intégrant les préférences de développement durable.
- De nombreuses banques alignent leurs modèles d'affaires sur les initiatives internationales visant à intégrer les critères ESG dans les activités de placement, comme par exemple les Principes pour l'investissement responsable (*Principles for Responsible Investing*, PRI).

Crédits et financements:

- Les banques sont de plus en plus nombreuses à avoir intégré de leur propre chef les facteurs ESG dans leurs processus d'octroi de crédit.
- De nombreuses banques alignent leurs processus, selon le modèle d'affaires, sur les initiatives internationales visant à intégrer les principes ESG dans les activités bancaires, comme par exemple les Principes pour une banque responsable (*Principles for Responsible Banking*, PRB) des Nations Unies.
- L'ASB recommande à ses membres de participer aux tests de compatibilité climatique facultatifs.

Marché des capitaux et émissions

- Diverses normes concernant les instruments financiers durables sont en cours d'élaboration, par exemple la norme de l'Union européenne (UE) sur les obligations vertes (*EU Green Bond Standard*). Celles-ci se basent sur les taxonomies et les normes de transparence elles aussi émergentes, auxquelles les établissements financiers contribuent grandement.
- Les banques et les gérants de fortune suisses ont développé une large gamme d'instruments financiers axés sur les objectifs de développement durable (p. ex. *green bonds*, microfinancements, *sustainability bonds*).

Outre les initiatives prises par les banques, la place financière suisse a besoin de **conditions- cadres politiques** optimales qui lui laissent la latitude requise pour faire de la finance durable un avantage compétitif international. Les dispositifs réglementaires doivent être fondés sur des principes –

une approche suisse qui a fait ses preuves. Selon l'ASB, les dix domaines d'action prioritaires sont les suivants:

Accroître la transparence quant aux opportunités et aux risques inhérents aux facteurs ESG

- **Coordination internationale des règles de transparence:** l'ASB est favorable à l'instauration d'une transparence accrue quant aux opportunités et aux risques que recèlent les flux financiers en matière de développement durable. A cet égard, il convient de veiller à ce que le processus soit systématiquement coordonné à l'échelon international. C'est le seul moyen de faire en sorte que les offres des établissements financiers suisses soient exportables et compatibles avec les prescriptions étrangères.
- **Intégration de l'économie réelle:** il est essentiel que soient intégrés dans le processus non seulement les banques (intermédiaires financiers), mais aussi les investisseurs (décideurs) et l'économie réelle (consommatrice de financements). Les banques, en tant qu'intermédiaires financiers, jouent un rôle majeur pour permettre à leurs clients investisseurs de prendre des décisions éclairées et adaptées à leurs besoins. Afin qu'elles puissent leur fournir des informations fiables sur la conformité ESG de leurs placements, les destinataires des flux financiers doivent se montrer transparents quant aux opportunités et aux risques de leurs activités en matière de développement durable. La transparence n'a donc de pertinence que si l'économie réelle, en tant que destinataire des flux financiers, est intégrée dans le champ d'application des règles de transparence.
- **Différenciation des règles de transparence:** il convient que les règles de transparence applicables soient graduées en fonction notamment de la taille, de la complexité, du profil de risque et de la structure du modèle d'affaires. Les exigences excessives sont à éviter car, selon le modèle d'affaires des banques concernées, elles pourraient faire obstacle à la finance durable. Il y a lieu d'adapter les règles de transparence au regard d'une analyse de matérialité (*materiality assessment*), qui permet aux entreprises de mettre l'accent sur les facteurs ESG matériels et essentiels pour leur activité.

Améliorer les conditions-cadres en matière de placement et d'investissement

- **Amélioration de l'accès au marché:** les établissements financiers suisses ont besoin d'un accès approprié aux marchés internationaux, qui leur permette d'exporter leurs produits et leurs services durables. Pour qu'ils puissent déployer pleinement le potentiel issu de leur longue expérience en matière de développement durable, il n'y a pas d'autre solution.
- **Modernisation des prescriptions en matière de prévoyance professionnelle:** les prescriptions de placement destinées aux caisses de pension dans le domaine de la prévoyance professionnelle doivent être modernisées. L'ASB demande que la *prudent investor rule* soit systématiquement appliquée.² C'est le seul moyen pour que les caisses de pension puissent privilégier les investissements conformes aux critères ESG sans subir la contrainte de dispositions inutilement restrictives.

² La *prudent investor rule* est expliquée ici: https://www.swissbanking.org/fr/services/insight/insight-3.17/large-rejet-de-l2019experimentation-monnaie-pleine-1?set_language=fr.

SwissBanking

- **Allègements fiscaux pour le négoce d'instruments financiers durables:** l'ASB est favorable à l'élimination des entraves fiscales et bureaucratiques pour les instruments financiers durables ainsi qu'à la mise en place de conditions-cadres propices à l'investissement durable. Les droits de timbre entravent le négoce d'instruments financiers en Suisse. L'ASB prône leur abolition générale afin que les offres durables, en particulier, puissent se positionner de manière compétitive sur la scène internationale.
- **Prise en compte des externalités dans les activités de l'économie réelle:** les mesures qui influent sur le comportement des acteurs économiques doivent suivre les principes de l'économie de marché et s'attaquer à la racine du problème. Cela permet de prévenir de potentiels dilemmes dans les investissements résultant d'une prise en compte insuffisante des externalités. L'ASB est favorable à la prise en compte ciblée des externalités dans les activités de l'économie réelle, par exemple sous forme de taxes incitatives ponctuelles combinées à des mesures de soutien faisant appel aux mécanismes de marché et visant à réduire les externalités négatives.

Les taxes incitatives améliorent la structure incitative pour les investissements financiers

L'introduction d'une taxe incitative sur le CO₂ pour toutes les énergies fossiles semble être, de toutes les options envisageables, la plus conforme aux principes de l'économie de marché. Elle est clairement à privilégier par rapport à tous les instruments extérieurs à l'économie de marché, comme les interdictions et les subventions. L'égalité de traitement des énergies fossiles au moyen d'une taxe incitative améliorerait notablement la structure incitative pour les technologies sobres en carbone et les investissements y relatifs en Suisse – sans pour autant peser inutilement sur l'innovation. Concrètement, cela implique d'étendre la taxe sur le CO₂ aux carburants. Une telle taxe incitative est également compatible avec d'autres mesures comme par exemple l'échange international des droits d'émission. De plus, sa charge financière pour l'économie peut être maintenue globalement inchangée, car une grande partie de la taxe est redistribuable. En revanche, il faut renoncer aux systèmes de soutien non neutres sur le plan technologique et discutables quant à leurs effets (p. ex. fonds technologiques, financements initiaux, prescriptions pour le marché financier).

Eviter les interventions contreproductives dans le domaine des crédits et des financements

- **Pas d'amalgame avec la réglementation *too big to fail*:** la stabilité de la place financière est essentielle. La réglementation *too big to fail* (TBTF) ainsi que les exigences en vigueur en matière de fonds propres et de liquidités, y compris pour les banques sans statut TBTF, ne doivent pas être déséquilibrées. L'ASB rejette donc clairement tout renforcement ou tout allègement de ces règles fondé sur des motifs de développement durable.
- **Pas d'interdiction de financement pour les activités autorisées:** l'ASB rejette sans ambiguïté les restrictions et les interdictions de financement concernant des activités autorisées. Celles-ci contraindraient les banques à jouer, en matière de développement durable, un rôle de surveillance et de décideurs qui n'est pas le leur. En outre, des interdictions de financement ne permettraient pas d'atteindre le but poursuivi, puisque leur seul effet est une réaction d'évitement

• SwissBanking

au profit d'autres prestataires non soumis aux règles concernées, en Suisse ou sur d'autres places financières. Si les milieux politiques entendent exclure certaines activités ou produits (p. ex. les systèmes de chauffage au fioul), il est plus efficace de les interdire directement.

Renforcer le marché des capitaux

- **Allègements fiscaux pour l'émission d'instruments financiers durables:** en comparaison internationale, les instruments financiers émis en Suisse sont pénalisés en raison de l'impôt anticipé, qui génère des surcoûts et restreint la capacité d'exportation de ces produits. L'ASB demande une réforme rapide et pragmatique de l'impôt anticipé, afin que les offres durables, en particulier, puissent se positionner de manière compétitive sur la scène internationale. C'est le seul moyen pour que les instruments de placement suisses conformes aux principes ESG ainsi que le marché suisse des capitaux puissent déployer pleinement leur potentiel au service du développement durable.

En tant qu'association faîtière des banques en Suisse, l'ASB soutient ses membres dans leurs efforts en faveur du développement durable. A cet effet, elle dialogue avec tous les acteurs pertinents au sein du secteur financier, des autorités, des milieux scientifiques et de la société civile. Elle travaille en outre activement avec ses membres à l'élaboration de mesures d'accompagnement destinées à faciliter l'intégration des critères ESG dans les modèles d'affaires des banques. Elle entend ainsi contribuer à l'adaptation constante de l'activité bancaire. La prise en compte des aspects de développement durable vise à ancrer au quotidien une nouvelle dimension importante, qui permette aux clients de réaliser des opérations bancaires conformes à leurs besoins.

Personnes de contact

Hans Ruedi Mosberger, Responsable Asset Management
Hans-Ruedi.Mosberger@sba.ch | +41 58 330 62 61

Michaela Reimann, Responsable Relations Publiques et Média
michaela.reimann@sba.ch | +41 58 330 62 55

Serge Steiner, Responsable Relations Publiques et Média
serge.steiner@sba.ch | +41 58 330 63 95

www.swissbanking.org | twitter.com/SwissBankingSBA